

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ / CONTEXTE PROFESSIONNEL

Définition

Le métier de dentellière consiste à réaliser un tissu transparent à l'aide de fils guidés par une aiguille ou des fuseaux.

Formes d'exercice

Le titulaire du CAP « Arts de la Dentelle » est une ouvrière (ouvrier) qualifiée, capable d'exécuter une dentelle en partie ou en totalité, à son domicile ou en atelier. Dans ce dernier cas elle (il) est placée sous la responsabilité du chef d'atelier.

Types de structures professionnelles

Ateliers, associations.

Secteurs d'activités concernés

Conservation du patrimoine et des savoir-faire, secteur des accessoires de mode.

Environnement technique de l'emploi

L'exercice du métier requiert une bonne acuité visuelle, plus particulièrement pour la dentelle à l'aiguille.

Un éclairage naturel et/ou de lumière froide est obligatoire.

Une assise ergonomique au poste de travail est indispensable. Une table réglable est nécessaire pour la dentelle aux fuseaux.

Un point d'eau est obligatoire, devant permettre une propreté constante des mains.